



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lille, le 19 juin 2020

LETTRE D'INFORMATION AUX ÉLUS

CORONAVIRUS POINT DE SITUATION DANS LE NORD DU 19 JUIN 2020



Depuis mardi 02 juin, nous sommes entrés dans la deuxième phase du déconfinement. Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des informations dont je souhaite vous faire part :

1. Toutes les infos relatives à la nouvelle phase de déconfinement
2. Second tour des élections municipales – le vote par procuration est simplifié

1. Toutes les infos relatives à la nouvelle phase de déconfinement

Une nouvelle étape du déconfinement va s'ouvrir à compter du 22 juin. Vous pouvez retrouver toutes les informations pour le département du Nord en cliquant sur ce lien ci-dessous :

<http://www.nord.gouv.fr/Actualites/Actualites/Covid-19-Une-nouvelle-etape-du-deconfinement-s-ouvre-a-partir-du-22-juin>

2. Second tour des élections municipales – le vote par procuration est simplifié

En application du décret n° 2020-742 du 17 juin 2020 adaptant certaines dispositions du code électoral, pour le second tour du 28 juin prochain, **les procurations établies pour le second tour du 22 mars restent valables. Il n'est donc pas nécessaire d'en établir une nouvelle si le mandataire n'a pas changé.**

Les mandataires peuvent également être porteurs de **deux procurations** établies en France, au lieu d'une en temps normal.

Les personnes qui ne pourraient pas se déplacer, notamment en raison de l'épidémie de COVID-19, pour faire établir leur procuration peuvent demander à leur commissariat ou gendarmerie de se déplacer à leur domicile pour recueillir leur procuration.

Vous souhaitez établir une procuration et vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer ? Les forces de l'ordre peuvent venir à votre domicile.

Le commissariat de police ou votre brigade de gendarmerie de proximité peuvent être contactés par téléphone ou par mail aux adresses suivantes :

En zone police, plusieurs adresses sont mises à votre disposition en fonction de votre lieu de résidence :

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique national : **0800 130 000**

7j/7, 24h/24

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord – twitter.com/prefet59

Lille : police-lille@interieur.gouv.fr
Roubaix : police-roubaix@interieur.gouv.fr
Tourcoing: police-tourcoing@interieur.gouv.fr
Armentières-Bailleul : police-armentieres@interieur.gouv.fr
Hazebrouck : police-hazebrouck@interieur.gouv.fr
Cambrai : police-cambrai@interieur.gouv.fr
Valenciennes : police-valenciennes@interieur.gouv.fr
Douai : police-douai@interieur.gouv.fr
Maubeuge : police-maubeuge@interieur.gouv.fr
Dunkerque : police-dunkerque@interieur.gouv.fr

En zone Gendarmerie, une seule adresse à contacter :
ggd59+procurations@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Les éléments suivants sont à préciser :

- Nom ;
- Prénom ;
- Adresse de résidence ;
- Commune d'inscription sur les listes électorales ;
- Numéro de téléphone ;
- Raison de l'impossibilité du déplacement.

La demande de procuration peut être déposée dans les commissariats de police, les brigades de gendarmerie ou les tribunaux d'instance.

ANNEXES

Chacun doit être actif dans la lutte contre la propagation du virus.

En appliquant les consignes suivantes :

Consignes relatives aux établissements scolaires et personnels

Retrouvez les consignes sur le [site du rectorat d'Académie de Lille](#) .

Consignes aux entreprises

Retrouvez les mesures spécifiques aux entreprises sur le site de l'État dans le Nord, www.nord.gouv.fr.

Consignes relatives aux voyages

Les équipes du Centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay actualisent en permanence les recommandations à l'attention des voyageurs. Retrouvez toutes les consignes sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/>

Les recommandations sanitaires

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie (par exemple famille, même chambre...)
- en étant en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec l'un des malades et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :

- Contacter le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et en mentionnant le contact rapproché avec une personne malade **uniquement en cas de signe d'infection ;**

- éviter tout contact avec l'entourage ;

- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Comme pour la grippe saisonnière, les "mesures barrières" (tousse dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains) sont les plus efficaces.

Accès à l'information

Les pouvoirs publics communiquent régulièrement sur les sites et les numéros mis en place en actualisant régulièrement les informations utiles à relayer.

Si vous souhaitez accéder à de l'information générale :

- celle-ci est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au : **0 800 130 000**

- celle-ci est mise à jour en continu sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

- des points de situation quotidiens sont accessibles sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19#Point-du-1er-mars-2020>

- un site dédié pour les entreprises mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale : hautsdefrance.cci.fr/covid-19

- un numéro unique mis en place par l'État, le Conseil régional et la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale, dédié aux entreprises :

03 59 75 01 00

La cellule psychologique : **0.800.130.000.**

Le numéro d'appui pour les transporteurs : **0805 040 140**

Un dispositif d'appel à volontaires pour renforcer les équipes soignantes : **renforts-covid.fr**